

Item 109	Explicitation de l'item	Indications pour l'évaluation
<p>Réaliser une performance mesurée dans les activités athlétiques et en natation</p>	<p><i>Activités athlétiques</i> Courir vite, courir longtemps, courir en franchissant des obstacles, courir en relais, sauter loin, sauter haut, lancer loin.</p> <p><i>Natation</i> Se déplacer sur une trentaine de mètres.</p>	<p>L'évaluation se fera à l'issue du module de natation organisé généralement à la fin du cycle 3 ou au terme d'un module d'activités athlétiques.</p> <p>L'observation porte sur la capacité de l'élève à réaliser une performance mesurée en distance, en temps, mettant en jeu des actions motrices caractérisées par leur force, leur vitesse, dans des espaces et avec des matériels variés pour égaler ou battre son propre record par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en <i>course de vitesse</i>, l'élève prend un départ rapide, maintient sa vitesse pendant 8 à 10 secondes, et franchit la ligne d'arrivée sans ralentir ; la mesure de sa performance l'amène à tenter de « battre son record » personnel ; - en <i>natation</i>, l'élève se déplace sur une trentaine de mètres, sans reprise d'appui et sans aide à la flottaison ; l'élève peut par exemple, se déplacer sur 25 mètres, effectuer un virage, une coulée et une reprise de nage pour gagner le bord. (Cf. Annexe 1-circulaire 2010-191) <p>L'item est évalué positivement lorsque l'élève effectue l'une ou l'autre des réalisations attendues.</p>